



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

CONSEIL SPECIALISE PPAM

Séance du 10 octobre 2012

**PRESENTATION DES TRAVAUX MENES DANS LE CADRE DE LA LUTTE
CONTRE LE DEPERISSEMENT DE LA LAVANDE ET DU LAVANDIN**

Au cours du dernier Conseil Spécialisé, il a été rappelé que la lutte contre le dépérissement de la lavande et du lavandin est une priorité. Cette note a pour but de faire une présentation des travaux en cours sur le sujet.

I - Mise en place de zones pilotes

Les travaux menés jusqu'à présent ont conclu à la nécessité d'appliquer des mesures préventives afin de limiter l'impact de la maladie ou de préserver des zones indemnes.

Cette action a été initiée en 2012. Elle est pilotée par le CRIEPPAM et mobilise également des agents des Chambres d'agriculture de la Drôme et du Vaucluse ainsi que de la Fredon Paca.

4 zones ont été choisies : 2 déjà fortement infestées et 2 indemnes.

Le travail consiste à une surveillance exhaustive (symptôme et présence de l'insecte vecteur) de l'ensemble des parcelles de lavande et de lavandin des 4 zones. Les producteurs devront appliquer l'ensemble des mesures préventives à ce jour connues (utilisation des plants sains, traitement des jeunes plantations à l'argile...).

En 2012, cette action représente un coût de près de 120 000 €, nécessite l'intervention d'agents de développement ou de techniciens (les principales tâches consistent en de l'animation, de la cartographie, du suivi de parcelles et de la prospection de plants malades). FranceAgriMer apporte une aide de 101 720 € (dans le cadre du plan stratégique 2011). Pour mesurer l'impact de ces mesures préventives, il est nécessaire de mener cette action dans un cadre pluriannuel.

II – Etude du dépérissement

Ce volet regroupe les actions coordonnées par l'ITEIPMAI et elles ont été reçues en 2011 à un appel à projets du Ministère de l'Agriculture (Casdar). Ces travaux sont la suite logique des actions menées précédemment sur le sujet, les réalisateurs sont l'ITEIPMAI, le CRIEPPAM, la Fredon Paca, l'INRA (Unité d'Avignon), l'Université de St Etienne, Institut de l'Abeille ; il bénéficie en plus de partenariat avec l'université d'Aix-Marseille, de l'institut Français de la Vigne et du Vin, de l'INRA (Unité de Montpellier), de la Chambre d'agriculture de la Drôme. Ce programme a été labélisé par le pôle PASS et s'articule autour des axes suivants :

- distinguer les causes pathologiques des mortalités : les travaux portant sur l'incidence de la sécheresse et la tolérance des différentes variétés, l'étude de l'enracinement des plants et les techniques d'implantation, l'impact des séquences climatiques passées,...
- amélioration des connaissances sur le (ou les) vecteurs(s) : poursuite des travaux menés dans le cadre du réseau de piégeage du vecteur, études sur le portage en phytoplasme et le potentiel infectieux, études sur les relations plantes-vecteurs, recherche de méthode de lutte, le comportement de l'insecte (adultes et larves) la cinétique de colonisation...

Une programmation sur 3 ans (2012-2014) a été réalisée : elle nécessite 110 mois de travail d'ingénieurs ou techniciens représentant un coût de 900 000 €. Une aide de 490 000 € du Casdar est prévue pour sa réalisation, FranceAgriMer est sollicité en complément (78 200 € ont été octroyés au titre de l'exercice 2012).

III – Travaux sur le vecteur de la maladie

Le phytoplasme responsable du dépérissement et son vecteur touchent également d'autres filières agricoles. En 2012, des partenariats ont été mis en place avec les secteurs de la vigne et du tabac notamment afin de mener des actions complémentaires sur l'insecte vecteur.

Dans ce cadre, afin que ces travaux puissent être menés dès 2013, FranceAgriMer a octroyé une aide à l'INRA (unité de Bordeaux) pour tenter de réaliser un élevage dès 2012 à partir d'insectes capturés sur lavanderaies (les coûts spécifiques de l'étude soit 25 000 € pris en charge par FranceAgriMer).

Ce programme complémentaire a été également retenu dans le cadre d'un appel à projets du Ministère de l'Agriculture, il se déroulera sur la période 2013-2015 concernant la filière lavande les principaux travaux portent sur l'amélioration l'élevage et l'étude du comportement de l'insecte, les modalités de sa dispersion, détermination des plantes les plus attractives...

IV – Sélection variétale et autres actions

Outre les actions spécifiques menées sur la maladie et son vecteur, il ne faut pas oublier que d'autres actions ont pour cible entre autre d'améliorer la résistance ou la tolérance des plantes à la maladie.

C'est le cas notamment des programmes de sélection de la lavande et du lavandin (166 000 € de travaux en 2012).

De plus, dans le cadre des actions de formation et de diffusion réalisées par les organismes techniques de la filière, le volet dépérissement est également largement pris en compte.